

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA21-10-0005

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA21-10-0005 soit le Règlement autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 29 mars 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate